

29/04/2009



# Conseil de sécurité

## CS/9646

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

---

### Conseil de sécurité

6114<sup>e</sup> séance – matin & après-midi

### **LE CONSEIL DE SÉCURITÉ RECONNAÎT L'IMPORTANCE D'ÉLARGIR LES CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION SUR LA « LISTE DE LA HONTE » DES PARTIES À UN CONFLIT QUI UTILISENT DES ENFANTS**

#### **Le Secrétaire général recommande d'inclure les auteurs de viols et d'autres violences sexuelles contre des enfants dans les conflits armés**

Le Conseil de sécurité, lors d'un débat marqué par le témoignage douloureux d'une ex-enfant soldat, a reconnu, aujourd'hui, l'importance d'inscrire les parties à un conflit qui commettent des meurtres et des mutilations ou « des actes de viol et autres formes de violence sexuelle » sur la double liste figurant en annexe des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, ajoutant qu'il prendrait des mesures « dans les trois mois ».

/...

#### ***LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS***

/...

Mme RADHIKA COOMARASWAMY, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, ...

/...

... Après avoir passé en revue ses nombreux déplacements, en République démocratique du Congo (RDC), à Gaza et au Sri Lanka notamment, Mme Coomaraswamy a formulé l'espoir que ce jour marquera le début d'une nouvelle ère en matière de protection des enfants.

/...

Mme ANN M. VENEMAN, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies

pour l'enfance (UNICEF), ...

/...

Ann Veneman a évoqué ses récentes visites en Afghanistan et à Gaza, où des écoles ont été attaquées et où les écoliers, victimes d'actes odieux ou violents, souffrent désormais de traumatismes graves liés aux violences qu'ils ont subies ainsi qu'à la perte d'êtres chers. Les enfants continuent d'être les victimes de la guerre des adultes, mais il y a aussi des lueurs d'espoir, a dit Mme Veneman. ...

/...

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a affirmé que les crimes contre les enfants ne devraient pas rester impunis. Le représentant a appuyé la recommandation du Secrétaire général visant à considérer les meurtres et les mutilations des mineurs comme critères pour inscrire les parties aux conflits concernées en annexe des rapports sur la question. M. Churkin a fait également état de crimes commis contre les enfants par les forces géorgiennes pendant le conflit d'août 2008, et de violations lors de l'intervention israélienne en janvier dernier à Gaza, laquelle a causé de nombreuses victimes parmi les enfants et détruit des écoles. ...

/...

M. ABDURRAHMAN MOHAMED SHALGHAM (Jamahiriya arabe libyenne)

...

/...

Le Conseil de sécurité doit axer son action sur la prévention et le règlement des conflits, au cours desquels les enfants restent les victimes principales des violations des droits de l'homme. « Nous partageons l'avis du Secrétaire général sur le fait qu'il faut faire plus pour mettre un terme aux violations des normes en matière de droits de l'homme pendant les conflits et qui, dans le cas des enfants, prennent la forme de la torture et des aveux forcés, a ajouté M. Shalgham. Il a ensuite fustigé les pratiques israéliennes qui, à Gaza, ont récemment provoqué le déplacement de milliers d'enfants, dont les maisons ont été sciemment détruites et les familles parfois entièrement décimées. Du fait de ce genre d'opérations ou encore du mur de séparation raciste, les enfants palestiniens subissent au quotidien des souffrances dont l'ampleur et la durée sont sans équivalents, a affirmé le représentant libyen.

/...

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) ...

/...

La représentante a stigmatisé les actes terroristes visant les civils, y compris les enfants, qui continuent d'« empoisonner » des régions entières. Revenant sur le récent conflit de Gaza, « où les terroristes du Hamas ont démontré leur mépris de la vie à la fois des Israéliens et des Palestiniens », Mme Shalev a rappelé que les tirs de roquettes avaient sciemment pris pour cible des zones densément peuplées et abritant des écoles et des hôpitaux. Elle a également condamné fermement l'utilisation par le Hamas de boucliers humains et l'endoctrinement militaire des enfants par ce mouvement, ce phénomène étant selon elle abordé de manière insuffisante dans le rapport du Secrétaire général. Poursuivant, elle a déploré que certaines parties des rapports de la Représentante spéciale du Secrétaire général ne reposent pour beaucoup que sur des allégations, « ce qui ne contribue pas à servir efficacement la cause des enfants dans les conflits armés ». Elle a en outre préconisé d'accorder une attention croissante à la pleine mise en œuvre des programmes de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) ainsi qu'à leur suivi sur le long terme.

/...

M. MOHAMED LOULICHKI (Maroc) a rappelé le bilan extrêmement lourd de plus de 2 millions de morts, 6 millions d'enfants handicapés et de 22 millions d'enfants déplacés. Illustrant ce propos, il a affirmé que personne n'avait oublié les images de ces enfants de Gaza, confrontés à la logique de guerre avec toutes les conséquences psychologiques sur leur vécu et leur quotidien. La dimension humanitaire des conflits, en particulier la protection des enfants, interpelle nos consciences a-t-il poursuivi. Le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier s'impose, selon lui, pour la promotion de mesures nationales visant à renforcer la protection des enfants, la mise en œuvre de programmes de démobilisation et de réintégration et la création de conditions sociales et économiques permettant d'éviter le recrutement d'enfants soldats. ...

/...

M. MOHAMED EDREES (Égypte) a indiqué que son pays avait suivi avec préoccupation les « atrocités de masse » perpétrées par les Forces de défense israéliennes contre les enfants du Liban et ceux des territoires palestiniens occupés, y compris par le biais de l'usage, au Liban, d'armes à sous-munitions, en 2006. « Nous demandons au Conseil de sécurité de s'assurer qu'Israël coopère avec les Nations Unies et la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en vue de réunir les informations sur l'utilisation de ces armes et afin d'empêcher que les restes de guerre non explosés ne fassent d'autres victimes parmi les plus jeunes, vivant dans les zones contaminées par ces arsenaux, a-t-il ajouté. Après avoir énuméré les atteintes au droit international d'Israël au cours de la récente guerre de Gaza, le représentant a préconisé de prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme aux atrocités touchant directement les enfants, pour que soit mis fin au recrutement des enfants dans les conflits

armés, pour que tous les incidents puissent faire l'objet d'une enquête destinée à établir les faits et assurer que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice et, enfin, pour que les victimes de violations des droits de l'homme soient indemnisées afin de pouvoir retrouver une place dans la société. Il a également demandé qu'Israël applique les recommandations adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa dernière session, en particulier celles relatives aux enfants palestiniens vivant sous occupation étrangère.

/...

Mme ALYA AHMED AL-THANI (Qatar) a affirmé que les recommandations du Secrétaire général et du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la situation des enfants et les conflits armés devraient être mises en œuvre. La représentante a également mis l'accent sur la protection des droits de l'enfant à la sécurité personnelle et à l'alimentation. Elle a estimé que les bouclages qui empêchaient des étudiants ou des élèves de se rendre à l'université ou à l'école créaient une culture de désespoir et de crainte parmi les jeunes. De l'avis de sa délégation, l'agression militaire israélienne contre Gaza il y a quelques mois constitue une illustration flagrante des violations dont souffrent les enfants dans les conflits armés. Le Conseil de sécurité se doit d'enquêter sur les attaques commises contre écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza, de déterminer les responsabilités et de traduire leurs auteurs en justice.

/...

\* \*\*\* \*

---

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel**